

Fiche Familiale

Service des Affaires Scolaires

Mairie
Place de l'Hôtel de Ville
22700 PERROS-GUIREC
02.96.49.02.59 & 02.96.23.24.38
affairescolaires@mairie-perros-guirec.fr

Service Enfance Jeunesse

Centre de Loisirs Municipal
Rue Hilda Gélis Didot
22700 PERROS-GUIREC
02.96.23.21.34
enfancejeunesse@mairie-perros-guirec.fr

FAMILLE :
- Numéro allocataire CAF

Partie réservée à l'administration

Dossier remis au Service des Affaires Scolaires 濼 Enfance Jeunesse 濼
Date : .../.../....
Pièces fournies:
- Fiches individuelle(s) de renseignements - Justificatif de domicile (Perros-Guirec)
- Fiche(s) sanitaire de liaison - Taxe professionnelle (Perros-Guirec)
- Avis d'imposition (pour CLSH & restauration scolaire) - Relevé annuel prestations CAF (pour CLSH & restauration scolaire)

Responsables légaux : Il est important de les renseigner.

Mère :

Nom de jeune fille : Prénom :
Nom marital.....
Profession : Employeur :
Situation de famille (1)..... Autorité parentale : oui non
Adresse (si différente de celle de l'enfant).....
Code Postal : Commune :
Téléphone domicile : Téléphone portable:
Téléphone travail :
Courriel :@.....

Père :

Nom: Prénom :
Profession : Employeur :
Situation de famille (1)..... Autorité parentale : oui non
Adresse (si différente de celle de l'enfant).....
Code Postal : Commune :
Téléphone domicile : Téléphone portable:
Téléphone travail :
Courriel :@.....

Autre responsable légal (personne physique ou morale)

Organisme : Personne référente :
Fonction..... Lien avec l'enfant :
Profession : Employeur :
Situation de famille (1)..... Autorité parentale : oui non
Adresse (si différente de celle de l'enfant).....
Code Postal : Commune :
Téléphone domicile : Téléphone portable:
Téléphone travail :
Courriel :@.....

(1) Célibataire – Marié(e) - Veuf(ve) – Divorcé(e) joindre copie jugement de divorce - Séparé(e) – Concubin(e) - Pacsé(e)

Enfants à charges

Nom	Prénom	Date de naissance

Les grands-parents perrosiens ? Oui 濼 Non 濼 Si oui, préciser leurs noms et adresse :

Date :

Signature du responsable légal :